

Diplôme SSIAP 3 Initial – Chef de Service de Service Sécurité Incendie

Programme	I. LE FEU ET SES CONSEQUENCES II. LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS III. LA REGLEMENTATION INCENDIE IV. GESTION DES RISQUES V. CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT VI. CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE VII. LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE VIII. LE BUDGET DU SERVICE SECURITE
Objectif	→ Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef de service de sécurité incendie → Manager un service de sécurité incendie
Pré- requis	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un diplôme de niveau 4 (bac) minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ; - Être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail. - Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité. <p>Les personnes justifiant d'un diplôme inscrit sur la liste de l'annexe XIII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, peuvent se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme SSIAP 3 sans avoir au préalable suivi la formation décrite à l'annexe IV. Elles doivent être présentées à l'examen par un organisme de formation agréé. Cet organisme leur propose un module de formation facultatif adapté à leur niveau de compétence.</p>
Modalités d'évaluation	Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme Epreuve écrite 2 : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1re catégorie ou 2e catégorie Epreuve orale : Jury Recyclage triennal
Lieu / Nbre de Participants	Centre de formation IFPS Maximum 10 personnes
Durée	216 heures hors examen et temps de déplacement
Tarif	3250 Euros Individuel (Consulter l'IFPS, devis adapté au profil du candidat et de la réglementation en cours). Eligible au CPF
Moyens Techniques et Pédagogiques	<p><u>Moyens pédagogiques</u> : Salles de formation équipées et spacieuses, Formateurs titulaires d'un diplôme RNCP de niveau bac +2 MSSI avec expérience professionnelle dans le secteur.</p> <p><u>Méthodes pédagogiques</u> : Adaptées en fonction de chaque séquence (méthodes explicatives, brainstorming, études de cas, mises en situation, ateliers, visites applicatives de sites...)</p>